



Régulation des soins virtuels en orthopédie

Énoncé de position

Approuvé par le conseil d'administration le 11 juin 2025

Énoncé de position

Régulation des soins virtuels en orthopédie

Le 27 septembre 2021

Au Canada, les soins virtuels constituent depuis des décennies un volet des soins de santé et un moyen de joindre régulièrement les patients. En raison de la pandémie de COVID-19, des changements drastiques aux soins traditionnels et la nécessité de s'adapter rapidement à un contexte virtuel ont normalisé la télémédecine au quotidien. Les consultations virtuelles ont des avantages distinctifs pour le patient et le médecin, comme l'habilitation des patients, l'amélioration de l'accès aux soins primaires et spécialisés pour les patients en zone rurale ou éloignée, la réduction des déplacements et la contribution à un système de santé durable. Cependant, les soins virtuels ne conviennent pas à tous les patients et ne peuvent pas leur enlever la capacité d'accéder à des soins en personne. Il y a en outre des limites à la capacité d'évaluer les patients grâce aux consultations virtuelles, qui sont bonifiées par les différentes plateformes téléphoniques ou vidéo. Ainsi, il faut constamment évaluer et peaufiner les soins virtuels offerts, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, tout en cernant et gérant leurs conséquences involontaires, dont la surabondance des aiguillages, pas toujours appropriés, vers des spécialistes sans examen physique complet dans le cadre des soins primaires.ⁱ L'Association Canadienne d'Orthopédie (ACO) soutient une approche planifiée et coordonnée de l'utilisation des soins virtuels où les avantages pour le patient sont bien optimisés par le recours approprié à des techniques synchrones (en temps réel) et asynchrones (en différé). Les méthodes de soins virtuels doivent être constamment évaluées et améliorées en fonction des nouvelles données probantes.

Infrastructure et normalisation des soins virtuels : Depuis mai 2020, le gouvernement du Canada a investi plus de 240 millions de dollars pour accélérer l'usage d'outils virtuels et de solutions numériques afin d'appuyer les Canadiens, en plus de 150 millions affectés dans le cadre d'ententes bilatérales à la prestation de services virtuels provinciaux et territoriauxⁱⁱ. Pour être efficace, l'infrastructure technologique assurant la sécurité des données et la confidentialité des patients de même que la formation et les processus de normalisation doivent être conformes aux normes régissant les professionnels de la santé. L'ACO appuie les investissements dans l'infrastructure, la formation, la normalisation et la durabilité du financement pour veiller à ce que l'on puisse utiliser les soins virtuels de manière efficace au sein des secteurs des soins primaires et tertiaires.

Rémunération des médecins pour les soins virtuels : Même si les soins virtuels constituent maintenant un point central des investissements fédéraux et une partie clé de l'exercice quotidien des médecins, il y a des différences dans les pratiques de facturation des médecins, y compris l'engagement continu envers le financement, ainsi que dans les taux de rémunération. L'ACO appuie la facturation continue des soins virtuels, dont l'élimination des écarts de facturation entre les provinces et les processus de facturation interprovinciale.

Ainsi, l'ACO formule les recommandations suivantes :

1. Adoption d'une approche planifiée et coordonnée de l'utilisation des soins virtuels afin de veiller à la pertinence des aiguillages
2. Soutien des soins virtuels par des investissements dans l'infrastructure, la formation et la normalisation de sorte à optimiser les ressources du système de santé

3. Collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les associations professionnelles afin d'établir des taux de rémunération appropriés pour les soins virtuels
4. Évaluation et collecte des données et données probantes dès qu'elles sont disponibles afin de modifier les normes et d'améliorer les pratiques

L'ACO soutient les soins virtuels comme mode de prestation de soins orthopédiques accessibles et de qualité pour toute la population canadienne lorsqu'ils sont offerts de manière coordonnée de sorte à maximiser les avantages pour les patients à qui ils conviennent.

ⁱ Adapté du rapport final *Virtual Care Physician Compensation Review*, Deloitte, mars 2021

ⁱⁱ Information tirée de www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/accord-bilateral-priorites-pancanadiennes-matiere-de-soins-virtuels-covid-19.html

La version 1.0 du présent énoncé de position a été rédigée par le Comité sur les normes de l'ACO et Rhona McGlasson, directrice générale de Santé des os et des articulations au Canada. La version 1.0 a été approuvée le 27 septembre 2021 par le Comité de direction et le conseil d'administration de l'ACO.

Avertissement : Les énoncés résumés dans le présent document constituent des opinions d'experts ou des recommandations ou énoncés consensuels de diverses sources. Les énoncés résumés peuvent ne pas être fondés sur des données empiriques, ni tenir compte des valeurs et préférences du médecin ou patient. Veuillez prendre note qu'aucun des énoncés qui précèdent n'est destiné à servir de lignes directrices ou recommandations officielles pour les fournisseurs de soins de santé ou les décideurs appuyés par l'Association Canadienne d'Orthopédie et ses partenaires.

Énoncé de position de l'ACO – Régulation des soins virtuels en orthopédie
Le 25 août 2021
policy@canorth.org